

12738/15

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 octobre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 octobre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de quatre suppléants italiens
du Comité des régions

E 10609



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 octobre 2015
(OR. en)

12738/15

CDR 96

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre suppléants italiens
du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de quatre suppléants italiens du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116, (UE) 2015/190 et (UE) 2015/994 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020¹.
- (2) Quatre sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M^{me} Bianca Maria D'ANGELO, de M^{me} Paola GIORGI, de M^{me} Carmen MURATORE et de M. Nicola VENDOLA,

¹ JO L 20 du 27.1.2015, p. 42, JO L 31 du 7.2.2015, p. 25 et JO L 159 du 25.6.2015, p. 70.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- Sig.ra Manuela BORA, *Consigliere regionale e Assessore della Regione Marche,*
- Sig.ra Ilaria CAVO, *Consigliere regionale e Assessore della Regione Liguria,*
- Sig. Vincenzo DE LUCA, *Presidente della Regione Campania,*
- Sig. Michele EMILIANO, *Presidente della Regione Puglia.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
